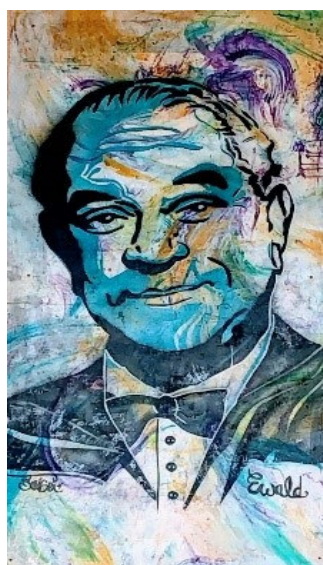




Partie 1 : PPMS RISQUES MAJEURS

Partie 2 : PPMS ATTENTAT/INTRUSION

LPO
GASTON MONNERVILLE



Sommaire

Partie 1 : Généralités	4
11- Description du lycée	4
12- Plans des Bâtiments.....	5
121 - Plan de masse de l'ensemble scolaire et de son environnement	5
122- Plan du Lycée.....	6
123- Plan d'intervention.....	7
13- Les liens avec l'extérieur.....	8
131- Fréquences radios	8
132- Numéros d'urgence.....	8
133- Modalités d'information des familles	8
134- Information préventive des populations sur les risques majeurs.....	8
1341- Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)	9
1342- Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).....	9
135- Prise en compte de la dimension éducative	9
Partie 2 : Risques majeurs.....	11
21- Recommandations générales selon les types de risques	11
211- Inondation	11
212- Feu de forêt.....	11
216- Glissement de terrain.....	11
218- Accident Industriel résultant d'un Transport de Matières Dangereuses (TMD).....	12
22- Déclencher l'alarme.....	12
221- Informations à donner lors d'un appel au 17.....	13
Partie 3 : Risques d'attentat et d'intrusion.....	14
31- Alerter.....	14
311- Quel numéro appeler ?	14
312- Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?.....	14
313- Informations à donner lors d'un appel au 17.....	14
314- Localisation des boitiers d'alarme.....	15
315- Procédure	15
316- Quel numéro appeler ?	15
317- Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre	15
318- Informations à donner lors d'un appel au 17.....	16
315- Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement scolaire.....	16
321- S'échapper.....	16
Accès et sorties des bâtiments.....	17
322- Se barricader	18
323- Mise à disposition dans les salles en cas de mise à l'abri	20

324- Faire un état de la situation	21
32- Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'établissement scolaire	21
Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect	22
33- Lever l'alerte	22
LISTE DES ANNEXES.....	23

Partie 1 : Généralités

11-Description du lycée

Localisation de l'établissement	
Adresse principale :	Rue du lycée – BP 712 - 97387 KOUROU
Adresse des autres accès donnant sur la voie publique :	Avenue Léopold Héder Rue des cavaliers
Nom du responsable de l'établissement	Adélaïde TINE
N° de téléphone permettant aux services académiques et aux services de sécurité de joindre l'établissement	Standard : 0594 32 82 00 Proviseur : 05 94 32 82 01 - 06 94 20 89 24 Proviseur adjoint : 05 94 32 82 02 – 06 94 12 56 21 Adjoint gestionnaire : 05 94 32 82 03 – 06 94 43 11 08 DDFPT : 05 94 32 41 41 – 06 94 20 79 25

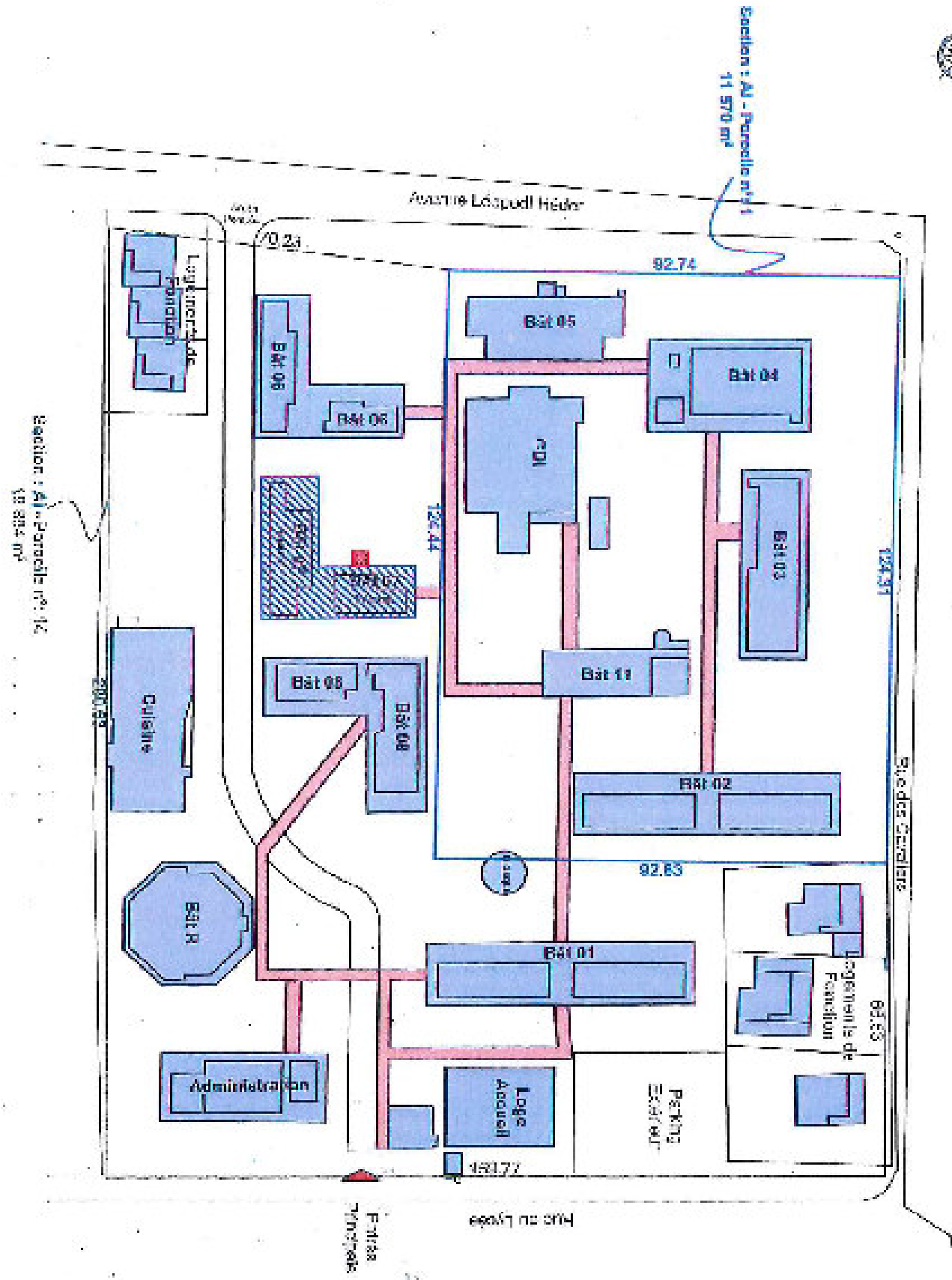
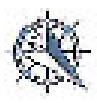
Description du site	
Etablissement faisant partie d'un groupe scolaire	NON CONCERNE
Nombre de bâtiments	14 + 3 modulaires
Dont nombre d'étages et affectation des locaux	1 étage maxi Affectation des locaux : CDI, SALLE DES PROFESSEURS, ATELIERS, RESERVE CUISINE, RESTAURATION, GYMNASSE, AMPHITHEATRE, SALLES DE COURS ET ATELIERS, BATIMENT ADMINISTRATIF
Espaces ouverts	KIOSQUE
Circulations intérieures	OUI véhicules motorisés, vélos et piétons
dont véhicules et piétons	3 véhicules de service – vélos et vélos et ou trottinettes électriques, motos/ scooters des élèves et personnels
Effectifs des élèves	
Effectifs globaux	1 054
Effectifs par jour et heure	Voir document détaillé en annexe 1 A réactualiser
Effectifs par année de naissance	Voir document en annexe 2 A réactualiser
dont élèves et personnels en situation de handicap	Voir document en annexe 3 A réactualiser
Effectifs des personnels	
Effectifs globaux	186
Personnels de direction	1 PROVISEUR 1 PROVISEUR ADJOINT 1 ADJOINT GESTIONNAIRE 1 DDFPT 3 CPE
Personnels enseignants	101
Personnels administratifs et techniques (État et collectivités locales)	85
Personnels sociaux et de santé	1 INFIRMIERE - 1 ASSISTANTE SOCIALE - PSYEN

12-Plans des Bâtiments

121 - Plan de masse de l'ensemble scolaire et de son environnement



122- Plan du Lycée



13- Les liens avec l'extérieur

131- Fréquences radios

- ✓ France INTER : 104.Mhz
- ✓ RADIO PEYI : 101.3
- ✓ GUYANE LA 1^{ère} : 94 Mhz

132- Numéros d'urgence

- ✓ Numéro d'appel de la cellule de crise académique : 0594 27 20 00
- ✓ Numéro d'appel de la Préfecture : 0594 39 45 00

Secrétaire général : 0594/27 19 49 DAASEN : 0594/ 27 21 70 Directeur de Cabinet du Recteur : 0594 27 20 56 ou 0694 22 45 61
IEN Kourou : 0594 27 19 79 Gendarmerie : 17 à privilégier en toutes circonstances ou 0594 32 00 03 Police municipale : 0594 32 30 42 ou 0694/ 91 91 91
CTG : 0594/ 27 11 54 ou 0694/ 27 10 60 MAIRIE DE KOUROU : <ul style="list-style-type: none">✓ Directeur de cabinet 0694 95 91 75✓ Maire 0694 48 12 08

133- Modalités d'information des familles

- Adresse twitter de l'académie : twitter.com/acguyane
- Adresse Facebook de l'académie : facebook.com/acguyane
- Site de l'académie : <https://www.ac-guyane.fr/>
- Pronote

134- Information préventive des populations sur les risques majeurs

[Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement](#) font obligation à l'État et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

1341- Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.

L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.

[Plus d'information sur le DDRM](#) sur prim.net

1342- Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le DICRIM est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le Préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

Le DICRIM est librement accessible à toute personne en mairie.

[Plus d'information sur le DICRIM](#) sur prim.net

[Prim.net](http://prim.net) est un portail thématique du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site <http://www.risques.gouv.fr/> constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

135- Prise en compte de la dimension éducative

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

Une information nécessaire et obligatoire¹

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

Une éducation citoyenne

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

Une éducation intégrée dans les programmes scolaires

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

¹ Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do;jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>

21-Recommandations générales selon les types de risques

Respectez les consignes diffusées par les radios locales conventionnées par le préfet.

211- Inondation

- ▶ **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive possible effectuée par les autorités.
- ▶ **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
 - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- ▶ **Dans tous les cas :**
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
 - ne prenez pas l'ascenseur ;
 - fermez portes, fenêtres, aérations...
 - mettez en hauteur le matériel fragile.

212- Feu de forêt

- prévenez les services de secours.
- ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.
- ▶ **Si le feu menace les bâtiments :**
 - ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
 - confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ;
 - évitez de provoquer des courants d'air.

216- Glissement de terrain

- ▶ **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation possible effectuée par les autorités.
- ▶ **Pendant :**
 - **à l'intérieur**, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres.
 - **à l'extérieur**, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.
- ▶ **Après :**
 - évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
 - éloignez-vous de la zone dangereuse ;
 - rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
 - n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

► **Nuage toxique :**

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

► **Explosion :**

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

► **Explosion suivie d'un nuage toxique :**

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées.
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité

► **Dans tous les cas :**

évacuation possible effectuée par les autorités.

22- Déclencher l'alarme

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement / Suppléant
Risque majeur au sein de l'établissement	Sonnerie spécifique déclenchée par <u>boîtier à la loge du gardien (entrée du lycée)</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proviseur ✓ Proviseur adjoint ✓ Adjoint gestionnaire ✓ Ou toute personne ayant connaissance du risque majeur <p>Composer d'abord le : 17 Puis le n° d'urgence du Rectorat : 0594 27 20 00</p>
Risque majeur se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	Idem + Alerte aux populations	Idem Préfecture et/ou commune https://youtu.be/rx5Ex8G-eG0 (consulter le signal d'alerte aux populations)

		<div data-bbox="900 103 1385 349" style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE</p> <p>Signal d'exercice   1 min 41 Tous les 1er mercredis du mois</p> <p>Signal d'alerte   1 min 41  Silence (5 sec.)  1 min 41  Silence (5 sec.)  1 min 41</p> <p>Signal de fin d'alerte   30 secondes</p>  </div> <p>Le système d'alerte et d'information des <u>populations</u> (FR-ALert : système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Ce dispositif est opérationnel partout en France hexagonale et en Outre Mer depuis juin 202. Il s'agit d'un complément aux dispositifs d'alerte des populations existants.</p>
--	--	---

221- Informations à donner lors d'un appel au 17

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations suivantes :

- ✓ **Où a lieu l'incident majeur ?**
Localiser l'incident, adresse exacte de l'établissement + si possible, emplacement précis sur le site.
- ✓ **Qu'est-ce qui se passe ?**
Décrire l'incident, le contexte, le nombre de victimes.
- ✓ **Quelle a été la réaction des personnes présentes ?**
Donner le positionnement des élèves et des personnels.

31-Alerter

311- Quel numéro appeler ?

- ✓ Composer d'abord le : **17**
- ✓ Puis le n° d'urgence du Rectorat : **0594 27 20 0**

312- Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte et suppléants.
En cas d'attentat ou d'attaque au sein du lycée	<ul style="list-style-type: none">✓ Proviseur✓ Proviseur adjoint✓ Adjoint gestionnaire✓ Toute personne ayant connaissance de l'attaque et à proximité de la cellule de déclenchement
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	<ul style="list-style-type: none">✓ Idem mais ne pas s'approcher du sac, ne pas le toucher✓ Eloigner les personnes présentes et sécuriser la zone par un balisage
En cas de comportement suspect	<ul style="list-style-type: none">✓ Toute personne ayant connaissance de ce fait doit le rapporter immédiatement au Proviseur ou à l'un de ses adjoints

313- Informations à donner lors d'un appel au 17

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations suivantes :

- ✓ **Où a lieu l'attaque ?**
Localiser l'attaque, adresse exacte de l'établissement + si possible, emplacement des assaillants sur le site.
- ✓ **Qu'est-ce qui se passe ?**
Décrire l'attaque, le mode opératoire, le nombre d'assaillants, de victimes.
- ✓ **Quelle a été la réaction des personnes présentes ?**
Donner le positionnement des élèves et des personnels (se barricader et/ou s'enfuir)

314- Localisation des boitiers d'alarme

BATIMENT 01	PAS DE BOITIER
BATIMENT 02	A côté de l'armoire électrique entre toilettes et labo SVT (salle 203)
BATIMENT 03	Mur à côté des lavabos près salle 301
BATIMENT 04	Près de la cage d'ascenseur bâtiment 5
BATIMENT 05	A gauche du local des informaticiens
BATIMENT 06	Près de la salle 601
BATIMENT 07	Bâtiment en travaux
BATIMENT 08	Devant la salle 815 (1 ^{er} étage)
CDI	Mur entrée à gauche
BATIMENT 11	PAS DE BOITIER
BATIMENT R	Entre la salle des professeurs et salle de réunion R4
ADMINISTRATION	Etage devant bureau du proviseur
CUISINE	A l'intérieur – à côté des toilettes des enseignants à gauche



3

315- Procédure

- Action n°1 : ouvrir le boitier
- Action n°2 : saisir le code 171717
- Action n°3 : appuyer sur ENT

316- Quel numéro appeler ?

- ✓ D'abord le : **17**
- ✓ Ensuite : n° d'urgence du Rectorat : **0594 27 20 00**
- ✓

317- Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte et suppléants.
En cas d'attentat ou d'attaque au sein du lycée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proviseur ✓ Proviseur adjoint ✓ Adjoint gestionnaire ✓ Toute personne ayant connaissance de l'attaque et à proximité de la cellule de déclenchement
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Idem mais ne pas s'approcher du sac, ne pas le toucher ✓ Eloigner les personnes présentes et sécuriser la zone par un balisage
En cas de comportement suspect	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Toute personne ayant connaissance de ce fait doit le rapporter immédiatement au Proviseur ou à l'un de ses adjoints

318- Informations à donner lors d'un appel au 17

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations suivantes :

- ✓ **Où a lieu l'attaque ?**
Localiser l'attaque, adresse exacte de l'établissement + si possible, emplacement des assaillants sur le site.
- ✓ **Qu'est-ce qui se passe ?**
Décrire l'attaque, le mode opératoire, le nombre d'assaillants, de victimes.
- ✓ **Quelle a été la réaction des personnes présentes ?**
Donner le positionnement des élèves et des personnels (se barricader et/ou s'enfuir)

32- Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement scolaire

Lorsque l'événement se déroule dans l'enceinte de l'établissement, il faut :

- ✓ déclencher l'alarme pour alerter en interne
- ✓ se mettre en sécurité (pour les personnes présentes sur le site)
- ✓ alerter les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112 (numéro européen).

Deux scénarios sont possibles :

- ✓ s'échapper
- ✓ se barricader

321- S'échapper

Les deux conditions suivantes doivent être réunies pour s'échapper :

- ✓ **Condition 1 :** Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger
- ✓ **Condition 2 :** Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves

Dans tous les cas :

- ✓ Rester calme
- ✓ Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche
- ✓ Utiliser un itinéraire connu
- ✓ Demander le silence absolu

Les accès et sorties des bâtiments s'établissent comme suit :

Bât.	Responsable	Fuite 1	Fuite 2
1 et bungalows	L'adulte en charge des élèves	Sortie principale	Sortie arrière
2	côté cour du lycée	Sortie principale	Sortie arrière
3	L'adulte en charge des élèves	Sortie arrière	Sortie principale
4	L'adulte en charge des élèves	Sortie arrière	Sortie principale
5	L'adulte en charge des élèves	Sortie arrière	Sortie principale
6	L'adulte en charge des élèves	Sortie arrière	Sortie principale
8	L'adulte en charge des élèves	Sortie arrière	Sortie principale
11	L'adulte en charge des élèves	Sortie principale	Sortie arrière
R	L'adulte en charge des élèves	Sortie principale	Sortie arrière
CDI	L'adulte en charge des élèves	Sortie arrière	Sortie principale
Administration	Adjoint gestionnaire	Sortie principale	Sortie arrière
Vie scolaire	Surveillants	Sortie principale	Sortie arrière
Salle de permanence	L'adulte en charge des élèves	Sortie principale	Sortie arrière
Self	Le chef de cuisine	Sortie arrière	Sortie principale
Cour	Le surveillant présent	Sortie principale ou arrière	Sortie arrière ou principale
Infirmierie	L'infirmière	Sortie arrière	Sortie principale
Ateliers	Les agents	Sortie arrière	Sortie principale
Gymnase	L'adulte en charge des élèves	Sortie principale	Sortie côté Collège Agarande

322- Se barricader

Trois hypothèses doivent être envisagées :

- ✓ Les élèves sont dans des classes où il est possible de s'enfermer
- ✓ les élèves sont dans des classes où il est dangereux de s'enfermer (exemple, rez-de chaussée avec baies, absence de portes, etc.)
- ✓ les élèves sont l'extérieur : récréation, cantine, mais aussi intercour, toilettes...

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement

Rester dans la classe

Verrouiller la porte

Eteindre les lumières

Se rendre invisible, inaudible et intouchable

Mettre les téléphones portables en mode « Avion »

Situation 2 et 3 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs

Dans tous les cas :

- ✓ Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant
- ✓ Éteindre les lumières
- ✓ S'éloigner des murs, portes et fenêtres
- ✓ S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides
- ✓ Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence « Avion »)
- ✓ Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
- ✓ N'ouvrir la porte sous aucun prétexte
- ✓ Attendre l'intervention des forces de l'ordre
- ✓ Laisser toutes les affaires sur place
- ✓ Evacuer calmement, les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect
- ✓ Signaler les blessés et le lieu où ils se trouvent

Bât.	Adulte responsable	Posture à adopter/ lieu de confinement	Action à effectuer	Mobilier ou autre dispositif pour se barricader
1	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/salles avec des rideaux	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
2	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/à l'étage dans une salle avec rideaux	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
3	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/fermer les rideaux et s'éloigner des fenêtres bât 3	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire

4	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ fermer les rideaux et les grilles et s'éloigner des fenêtres bât 4	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
5	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ fermer les rideaux et se réfugier de préférence dans les ateliers borgnes du bât 5	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
6	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ salle 601 ou salles à l'étage (privilégier les espaces borgnes, 623)	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
8	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible (amphithéâtre ou salles de l'étage)	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
11	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ fermer les rideaux et s'éloigner des fenêtres bât 11	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
R	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ salle R4 de préférence ou espace borgne	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
CDI	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible (salle informatique ou salle de réunion de préférence)	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
Administration	Adjoint gestionnaire	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ bureaux (grilles métalliques verrouillées)	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier administratif
Vie scolaire	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/espace borgne de préférence	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier administratif
Salle de permanence	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ bât. administratif	Monter à l'étage du bâtiment administratif derrière les grilles fermées	Mobilier administratif
Self	Le chef de cuisine	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/cuisine	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier de cuisine

Cour	Le surveillant présent	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ bâtiment le plus proche et le plus sécurisé	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier présent
infirmierie	Infirmière	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ bureaux (espace borgne de préférence)	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier présent
Ateliers	Agents	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ atelier (espace borgne de préférence)	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Matériel présent
Bungalows	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible (salle R1 si possible)	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Mobilier scolaire
Gymnase	L'adulte en charge des élèves	Se rendre invisible, intouchable et inaudible/ dans les vestiaires ou salle de musculation ou salle de danse	Couper toute source sonore ou lumineuse permettant de révéler la présence d'occupants. Verrouiller ou barricader les accès si possible	Equipements de sport

323- Mise à disposition dans les salles en cas de mise à l'abri

- ✓ bouteilles d'eau
- ✓ sucres en morceaux
- ✓ bonbons pour les plus petits
- ✓ aliments secs
- ✓ seaux
- ✓ lingettes
- ✓ couvertures de survie

324- Faire un état de la situation

- ✓ dresser rapidement un état des effectifs théoriques du nombre de personnes présentes dans l'établissement
- ✓ adresser la fiche bilan effectifs mise à disposition dans les bâtiments et l'envoyer via whatsapp' sur le groupe alerte sécurité du lycée ou sur le téléphone portable d'un membre de l'équipe de direction qui confirmera la bonne réception

ETAT des personnes mises à l'abri	Nombre de personnes présentes			Nombre de personnes absentes	
	élèves	personnels	Personnes extérieures	Absente ce jour	Disparue depuis l'attaque
Nombre de personnes en situation de handicap					
Nombre de personnes blessées					
Nombre de personnes en panique					
Nombre de personnes DCD					

Signature : nom de l'expéditeur et lieu où il se trouve

33-Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut *à priori* isoler le site de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

- ✓ de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur
- ✓ de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement)
- ✓ de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la Préfecture
- ✓ dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux

34-Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

- ✓ Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance
- ✓ Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect
- ✓ Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter
- ✓ Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Qui décide d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement ?

- ✓ Le proviseur ou l'un de ses adjoints

Qui prévient les forces de l'ordre ?

- ✓ Le proviseur ou l'un de ses adjoints

Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité ?

- ✓ L'adjoint gestionnaire donne les consignes aux agents de la collectivité pour l'installation d'un périmètre de sécurité

35- Lever l'alerte

Le dispositif sonore de fin d'alerte est le déclenchement de la sonnerie habituelle des cours d'une durée d'1 minute 30 secondes après avis des forces de police ou de gendarmerie.

En matière de communication, seul le rectorat définit la conduite à tenir.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau de recensement théorique des effectifs par jour et par heure

ANNEXE 2 : Tableau des effectifs par année de naissance

ANNEXE 3 : Tableau de recensement des personnes en situation de handicap

ANNEXE 4 : Tableau de recensement des PAI et conduite à tenir

ANNEXE 5 : Emplois du temps des classes

ANNEXE 6 : Protocole EPS (lieu des cours par semaine sur l'année)

ANNEXE 7 : Emplois du temps des personnels

ANNEXE 8 : Répertoire des personnels

ANNEXE 9 : Répertoire des familles des élèves

ANNEXE 10 : Liste des secouristes de l'établissement

ANNEXE 11 : Fiches premiers secours

ANNEXE 12 : Liste des missions cellule de crise Risques majeurs

ANNEXE 13 : Liste des missions cellule de crise Risques attentat intrusion

ANNEXE 14 : Fiches outil

ANNEXE 15 : Fiches reflexe

ANNEXE 16 : Mallette de première urgence

